

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020

Aucune observation n'a été formulée.

2. Avis inscrits par l'Administration

► Avis sur la révision quinquennale du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du Var et évaluation de ses objectifs.

Au Comité Technique du 2 décembre 2019, la 1^{ère} partie du SADCR avait été présentée.

Le dernier SDACR du département remonte à 2007 soit plus de 12 ans, malgré plusieurs demandes orales ou écrites de notre part, notamment quant à la révision quinquennale totalement occultée depuis 2012. Le SDACR doit être révisé tous les 5 ans. L'article L1424-71 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), définit la nature du SDACR et son mode de réalisation : « Un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doit faire face le service départemental d'incendie et de secours dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci. Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est élaboré, sous l'autorité du préfet, par le service départemental d'incendie et de secours. La révision du schéma intervient tous les 5 ans. » L'objectif est donc de mettre en adéquation l'état des lieux des risques recensés sur le département avec la réponse opérationnelle nécessaire pour les couvrir.

L'analyse présentée a été réalisée selon 3 étapes :

1 Concertation

2 Echanges avec les partenaires

3 Etude bibliographique nécessaire, le SDACR prend en considération notamment :

Les orientations arrêtées par le contrat territorial de réponses aux risques et aux effets de menaces (CoTRRiM)

Le Schéma de Cohérence Territorial

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Ce schéma dresse périodiquement et prospectivement l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels les SIS doivent faire face sur le territoire départemental. Ainsi, il détermine les objectifs de couverture opérationnelle pour chaque type de risque.

La présentation de la 2^{ème} partie du SDACR concerne les propositions et les objectifs opérationnels.

Risques courants lié à la population (bilan sur SADCR 2007).

- L'augmentation de la population dans le nord du département autour de l'autoroute A8.

- La population dans le département a augmentée de 4%.

- le Var est 1^{er} département touristique de France (après Paris)

- L'analyse des interventions depuis 2012 :

- Nombre de réception d'appels stable entre 2012 et 2018

- Augmentation des interventions de 19% due à un accroissement des interventions partagées avec le SAMU et les prestataires de 31%.

Moyens en personnels et matériels

- 5105 personnels SPP, PATS ou SPV renforcés l'été par 367 sapeurs-pompiers saisonniers
- 75 unités opérationnelles permanentes ou estivales
- 492 véhicules de premières interventions
- De 430 à 1300 personnels mobilisables
- Baisse des effectifs SPP et PATS depuis 2012

Les défis principaux à relever par le SDIS :

- Fragilités liées au statut des personnels SPV et aux risques règlementaires à court terme
- Accentuer la polyvalence des engins
- Rajeunissement du parc feux de forêt (moyenne d'âge 18 ans)
- Avec nos partenaires, maîtrise des taux d'engagement sur les missions de secours à personne non urgente
- Formatage des centres de secours en personnels et matériels à partir d'objectifs de couverture opérationnelle.

Les potentiels opérationnels sont calculés :

- Par rapport aux risques courants, complexes et spécifiques
- Prise en compte de la sollicitation individuelle moyenne théorique en intervention par CIS inférieure à 25%

Objectifs de dotation en matériels :

- Doter l'ensemble des centres de secours d'une capacité à mobiliser des matériels pour répondre aux sollicitations concernant les missions de :
 - Secours à personne
 - Secours routiers
 - Feux d'espaces clos ou semi-ouvert
 - Feu d'espace naturel
 - Protection des personnes, des biens et de l'environnement (PPBE).

La CFDT a émis un avis favorable.

Ce travail va permettre de finaliser les potentiels opérationnels de jour et de nuit par centre. Un ordre de service concernant les POJ et les PON sera diffusé. Cela permet d'éviter une modification du SDACR pour toute modification des potentiels opérationnels et de devoir saisir toute une chaîne d'instances. **Toutefois, la CFDT restera attentive et vigilante sur la variation des effectifs.**

► Avis sur le temps de repos des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

Présentation de l'ordre de service sur le temps de repos SPP et SPV. La gouvernance souhaite poser des règles communes à tout le monde, permettant de prendre en considération le repos physiologique. Afin, de garantir la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers.

La CFDT a émis un avis favorable.

Nous avons posé une question pertinente au directeur départemental suite à un retour d'expérience lors de la saison estivale 2020.

« Un sapeur pompier professionnel sur un jour de repos autorisé. Il prend un GIFF en SPV. Le GIFF est activé sur un feu de forêt jusqu'au lendemain. Le GIFF est relevé, le SPP qui était sous statut SPV rentre en caserne, mais c'est son cycle de garde. »

Dans quelle position administrative se retrouve le SPP ?

Comme demandé, nous allons lui adresser la situation par écrit et recevrons une réponse. Nous souhaitons une application uniforme où le choix de l'agent qui rend service doit être pris en compte.

► Avis sur le plafond annuel d'heures d'activité de sapeurs-pompiers volontaires

La gouvernance veut revoir le plafond d'heures pour les activités de SPV hors saison, afin d'éviter les excès et d'anticiper l'application potentielle de l'arrêt Matzak dans le futur.

Cette proposition est un cumul de 1200 heures sur 10 mois hors juillet et août, et de 60 heures supplémentaires pour les salles opérationnelles. Ce plafond n'est pas encore arrêté officiellement.

Pas d'avis émis. L'ordre de service est en cours de rédaction. Il sera présenté pour avis au CCDSPV.

Cette première CATSIS après les élections (et de nombreuses années d'ailleurs) a été très constructive et respectueuse. Nous espérons qu'elle se réunira régulièrement.

La Section Interco-CFDT des SPP et PATS du SDIS du Var à votre écoute.

Vous pouvez nous contacter par courriel :

cfdt@sdis83.fr ou cfdtsdis83@gmail.com

Et par téléphone au : 06.38.05.73.57